

Groupe JONATHAN

Galerie marchande, Montolieu

www.groupejonathan.ch

CCP : 10-90892-2 – IBAN CH 18 0900 0000 1009 0892 2



Jun 2020

Chers membres et ami(e)s du groupe Jonathan,

Nous avons la grande joie de vous annoncer la

REOUVERTURE partielle du local Jonathan dès le **16 juin 2020**.

Nous pouvons accueillir jusqu'à 10 personnes à la fois

Les cafés-rencontres commenceront à 9h00 par un moment de partage et de prière.

Le café sera servi dès 9h30.

Toutefois, après ces semaines de confinement, il y aura quelques règles à respecter. Nous vous joignons le plan de protection établi pour les cafés-rencontres que nous vous prions de lire attentivement. Ce plan sera également affiché au local Jonathan.

Nous attirons spécialement votre attention sur l'inscription de vos coordonnées dans la liste des participants et la possibilité d'une mise en quarantaine (cf. point 6 du plan de protection).

Comme nous sommes avertis régulièrement de toute part, si on ne se sent pas bien, il vaut mieux rester à la maison afin de se soigner et de protéger les autres.

Soyons responsables ensemble !

En vous remerciant de soutenir les animatrices en respectant les consignes de protection communiquées et, dans l'attente de vous accueillir à nouveau les mardi-matins, nous vous souhaitons une bonne semaine.

Prenons soin les uns des autres.

Bien amicalement

Pour le Comité :
Tobias Schaub et Ursula Turrian

Annexe : plan de protection du 9 juin 2020



Plan de protection pour les rencontres dans le local de Jonathan

1. La porte d'entrée du local reste ouverte, ainsi les participants ne touchent pas la poignée.
2. En entrant, les participants utilisent un spray désinfectant pour se nettoyer les mains.
3. Les personnes présentes restent assises. Elles sont servies par l'animatrice. Elles se déplacent uniquement pour aller aux toilettes.
4. Le local sans les armoires a une surface d'env. 44m² (7x4 = 28 et 4x4 = 16)
Si on calcule 4 m² par personne, il en résulte que 11 personnes peuvent être à l'intérieur du local. Soit une animatrice et 10 participants.
5. Immédiatement après le départ d'une personne, la surface de sa place sera nettoyée.
6. Etant donné que la distanciation sociale de 2 mètres ne peut pas toujours être respectée, une liste de présence des personnes est établie à chaque rencontre.
L'animatrice mentionne aux participants la récolte des coordonnées, ainsi que la possibilité qu'ils soient mis en quarantaine s'ils ont eu des contacts étroits avec des personnes atteintes du COVID-19 pendant la manifestation.

(L'interruption efficace des chaînes de transmission requiert, entre autres mesures d'endiguement, de retracer les contacts étroits de manière systématique. On entend par contact étroit un contact entre deux personnes où, pendant plus de 15 minutes, la distance de deux mètres n'est pas maintenue et qu'aucune mesure de protection telle que le port de masques d'hygiène ou l'installation d'une séparation appropriée n'est prise)

7. Les participants, ainsi que les animatrices, sont libres de porter un masque apporté par leurs soins, s'ils en ressentent la nécessité.
8. Les règles d'hygiène doivent être respectées par les participants et animatrices :
 - ne pas se serrer la main
 - renoncer à se faire la bise
 - ne pas se toucher le nez, la bouche et les yeux
 - tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude
9. Nous mettons à disposition une poubelle fermée pour des mouchoirs. Après chaque rencontre cette poubelle est vidée.
10. Des serviettes en papier à usage unique sont disponibles aux toilettes pour le lavage des mains.
11. Les toilettes sont régulièrement nettoyées.
12. Deux personnes au maximum sont autorisées en même temps dans la cuisine
13. Les animatrices se lavent fréquemment les mains

Le présent plan de protection est provisoire et sera régulièrement actualisé en fonction des recommandations ou des directives officielles.

Lieu/date : Lausanne, le 9 juin 2020

Signature du responsable : Tobias Schaub, président